

DECLARATION SNES-FSU AU CONSEIL D'AMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2013

H.D.F.
INFOS
N° 4

spécial CA



« La baisse de la subvention illustre la continuité dans le mauvais sens pour l'Etablissement public AEFE, et confirme, s'il le fallait, le désengagement de l'Etat. Dans le même temps, l'Agence doit faire face à une demande toujours croissante de scolarisation, supporter plus de charges immobilières et de pensions civiles des personnels détachés, pour ne citer que cela. On met en avant la priorité présidentielle à l'éducation, mais où sont les traductions dans les faits ?

L'AEFE a besoin de moyens : pour son fonctionnement et ses missions d'éducation, ses postes budgétaires dans le réseau comme en centrale, pour ses personnels. En effet, ce ne sont pas les vingt postes de résident hors plafond et les quatre-vingt postes de recrutés locaux dans les EGD, qui permettront à nos jeunes concitoyens et leurs pairs de bénéficier de cette priorité à l'éducation.

En exemple de blocage, Six cent titulaires non-résidents sont maintenus, sans détachement, dans une précarité forcée, sans suivi de carrière et sans pouvoir cotiser à leur pension civile.

CE budget sans ambition politique pour l'école de la République obère toute réelle traduction positive des missions de service public, y compris sur les dossiers clé que sont l'ISVL et l'avantage familial des résidents, et pour lesquels les syndicats de la FSU feront ce jour des propositions à la hauteur des besoins.

Quant à l'avenir, ce ne sont pas les voies tracées dans la synthèse de la Ministre déléguée qui pourront résoudre les difficultés de l'Etablissement public ou de l'éducation à l'étranger.

Pour le SNES-FSU, elles entérinent au contraire de mauvaises solutions, et une privatisation de l'enseignement à l'étranger qui au lieu de tendre vers un accès au plus grand nombre, creusera un peu plus les inégalités.

Pour le SNES-FSU, ces méthodes font fausse route, aujourd'hui comme hier. Nous nous y opposerons avec les personnels, et pour la défense d'une éducation à la hauteur de ce que devraient être les ambitions de l'Etablissement public et de ses missions. »

Paris le 10 décembre 2013

SOMMAIRE :

- Séance du conseil d'administration du 29 novembre
- Point introductif de rentrée et situation particulières
- Point de rentrée de la directrice de l'AEFE
- Rapport d'activité de l'AEFE
- Autorisation de signer une convention avec le lycée français d'Agadir
- Autorisation de signer une convention de mutualisation avec le lycée français OSUI d'Agadir
- Questions immobilières
- Budget rectificatif 3 - 2013
- Subvention aux établissements et aux associations
- Remises gracieuses et admission en non-valeur
- Budget initial 2014
- Principes applicables à la fixation des droits de scolarité des droits d'examen ...
- Indemnisation des cotisations de retraite impayées au Maroc
- Prise en compte du handicap dans le réseau AEFE
- Questions diverses

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
courriel : hdf@snes.edu

Séance du conseil d'administration du 29 novembre 2013.

Les débats avec l'administration ont bien débuté avec une controverse sur l'approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2013. Comme le prouve le compte rendu fait dans HDF Infos, la directrice de l'époque, Anne-Marie Descôtes aujourd'hui présidente du CA, avait déclaré que l'ISVL ne faisait pas partie des priorités de l'agence. Constatant que cette affirmation ne figurait pas au compte rendu, le SNES demande son ajout. La présidente est troublée, demande que l'on consulte l'enregistrement et reporte le vote à plus tard. Plus tard, la présidente se perd dans des circonvolutions, disant que le sujet a beaucoup occupé la séance de ce CA, qu'elle a expliqué pourquoi il n'était pas possible de voter notre proposition et pour conclure qu'un compte rendu n'est pas un verbatim !

Les représentants du SNES sont rassurés sur leurs capacités auditives mais pas du tout sur les intentions politiques des dirigeants de l'AEFE et de ceux qui les soutiennent!

• Point introductif de rentrée et situations particulières (dont République centrafricaine, Mexique, Portugal)

La présidente du CA commence par rappeler que « nous sommes dans un contexte où la contrainte est extrêmement forte », puis développe le plan d'action de la ministre déléguée Conway sur l'avenir de l'enseignement à l'étranger et ses priorités pour le réseau. Est également évoquée une mission confiée par le Ministre Fabius aux parlementaires Claudine Lepage et Philippe Cordery, sur les frais de scolarité, notamment « pour contenir leur augmentation ». La question du nouveau plan d'orientation stratégique (POS) de l'AEFE est également abordée.

La directrice de l'AEFE reprend ce dernier point et évoque le bilan du POS précédent et annonce une journée de travail des grands thèmes du prochain, le 09 janvier 2014, à la Maison de l'Amérique latine. Le prochain POS 2014-2017 devrait être présenté au CA du printemps 2014 et prendra en compte des éléments de la Cour des comptes, ainsi que les objectifs de la tutelle. Le SNES compte bien y participer activement pour mettre en avant toutes les questions relatives aux personnels et combattre la privatisation du réseau.

• Point de rentrée de la directrice de l'AEFE

Cinq établissements ont perdu leur homologation (4500 élèves), dont l'important Lycée d'Etat de Djibouti. Une augmentation forte est à noter sur les étrangers tiers en fréquentation, les nationaux diminuant, mais la taille du lycée d'Etat de Djibouti relativise ces données.

- Centrafrique-Bangui. La convention avec le Lycée français est suspendue, l'AEFE est en accord de partenariat. La rentrée a été normale, le travail aménagé avec le CNED, ce sont les parents qui assurent la gestion, avec l'ambassade, pour 181 élèves et 23 recrutés locaux. L'établissement effectue un suivi pédagogique avec le lycée de Doula.

- A la demande du SNES-FSU, le point sur Mexico a été ajouté à l'ordre du jour du CA. La directrice évoque le fait que la situation de l'établissement est aujourd'hui suivie avec le poste diplomatique et le MAEE. Elle revient sur le vote du CA de l'établissement et sa demande de sortir de la convention. Celle-ci date de 1990 et a été réactualisée en 2002. Un avenant y prévoit une dénonciation possible, par l'une ou l'autre partie, avec 6 mois de préavis. La mission du directeur adjoint sur place a permis de rencontrer l'ensemble des acteurs (comité de gestion, personnels, familles et poste diplomatique). Le président du comité de gestion sera reçu le 5 décembre à l'AEFE, qui souhaite mettre à plat l'ensemble des paramètres. L'AEFE met également en avant la situation des personnels détachés (16

expatriés, 84 résidents) et les problèmes liés au calendrier de l'Education nationale, en cas de déconventionnement. Sur ce point et les pratiques de l'AEFE, voir le compte rendu du CT du 3 décembre. La représentante du MAEE confirme la volonté de l'AEFE de conserver le conventionnement, et communication est faite de la réponse du porte-parole du MAEE, en réponse à une question de l'AFP (29.11.13) :

« La direction du lycée franco mexicain a annoncé le 11 novembre dernier qu'elle souhaitait modifier la nature de sa relation contractuelle avec l'AEFE. La France n'est ni à l'origine, ni à l'initiative de cette décision.

Ce lycée, qui scolarise 3600 élèves, est un des fleurons de notre présence au Mexique. C'est un établissement dans lequel notre pays a beaucoup investi, dans lequel il entend continuer à le faire, et auquel de nombreux Mexicains sont attachés.

Le ministère des Affaires étrangères et son opérateur, l'AEFE, estiment que le maintien dans la convention actuelle reste pour le lycée, pour ses élèves, pour leurs familles et pour ses personnels, la meilleure option. C'est aussi celle qui correspond le mieux à l'identité franc-mexicaine de l'établissement.

Nous suivons ce dossier avec la plus grande attention. Notre souci est de trouver une solution qui préserve l'intérêt de tous, élèves, familles et personnels. Une concertation est engagée. Une mission de l'AEFE s'est rendue sur place dès le 15 novembre. Elle a fait savoir au comité des directeurs qu'une telle décision, si elle appartenait à l'établissement, devait être évaluée au regard de toutes ses implications : sur la situation des personnels, la qualité de l'enseignement, le niveau des frais de scolarité et les modalités de gestion. »

Le SNES intervient longuement sur Mexico, la situation de l'établissement, son statut et les personnels. Comme nous l'avons déjà dénoncé à plusieurs reprises auprès de l'AEFE, la gouvernance de cet établissement n'a pas été conforme aux règles de la convention. Nous dénonçons les nombreuses atteintes portées au droit syndical et les principes démocratiques, souvent mis à mal. Pour le SNES, la seule solution est de conserver le conventionnement. Un passage au partenariat ne ferait qu'aggraver la situation de l'établissement et des personnels. Plusieurs intervenants sur ce point, notamment la sénatrice Kalliopi Ango Ela, qui intervient sur l'investissement y compris en termes de moyens. Il n'est pas normal d'envisager de sortir d'une telle convention, qui tomberait par la seule volonté d'un comité de gestion, alors que la France, à travers l'AEFE, a investi des sommes conséquentes dans le fonctionnement et le développement de l'établissement.

Rapport d'activité de l'AEFE.

Le SNES remarque que, contrairement à l'année dernière, aucune instance n'a été oubliée et que le CHS-CT y figure bien. Moins positif, le constat est fait de ce beau document, dans lequel la forme prime parfois sur le fond. En effet, un rapport d'activité objectif devrait, selon nous, mettre en avant les difficultés budgétaires de l'AEFE, sur des questions comme les charges immobilières, la part patronale des pensions civiles, ou les postes. Pour nous, tous ces problèmes font bien partie intégrante de l'activité de l'AEFE.

Autorisation de signer une convention avec le lycée français d'Agadir.

Sans revenir sur tous les éléments déjà développés dans toutes les instances de l'AEFE, le SNES rappelle son attachement à l'EGD et son opposition à la sortie de l'établissement, pour rattachement à la structure OSUI. En tout état de cause, nous continuerons à veiller au respect de tous les droits et aux situations des personnels.

Autorisation de signer une convention de mutualisation avec le Lycée français OSUI d'Agadir.

Appelons les choses par leur nom : l'AEFE sort Agadir de l'EGD Maroc. Le SNES dénonce à nouveau cette mesure qui, au-delà de l'aspect politique qu'elle représente sur l'ensemble du réseau, sera préjudiciable aux personnels et a un coût non négligeable (voir le point « subventions »). Dans le texte proposé au CA ce jour, nous revenons également sur l'article 5 (clause de renégociation) de cette convention qui dit « ...l'AEFE et l'OSUI se réservent la possibilité, d'un commun accord, de modifier par avenant cette convention ».

Questions immobilières

- a) Location du terrain de l'ex-école japonaise à Abou Dhabi
- b) Renouvellement du bail d'Ealing à Londres
- c) Convention d'occupation temporaire du terrain à Vientiane
- d) Acquisition d'un bâtiment pour l'extension du lycée Van Gogh de La Haye

Le SNES s'est abstenu à cause de l'absence d'élément en pour ou en contre des sections concernées.

Budget rectificatif 3 - 2013

Ce qui frappe le chasseur de moyens budgétaires que nous sommes, c'est le niveau du fonds de roulement du budget global de l'AEFE qui s'élève à 243 344 370 euros !

Pourtant l'administration continue de pousser des cris d'orfraies quand le SNES demande de prélever sur ce fonds les 648 000 euros prévus pour la baisse de l'enveloppe de l'ISVL du re-basage de janvier 2014 !

Pire si l'on peut dire, l'administration affirme que cette diminution est normale puisqu'elle est due à l'évolution de l'euro par rapport au dollar donc inutile de compenser !

Le SNES a ensuite qualifié de « tambouille » les budgets rectificatifs des EGD à cause de l'absence de consultation des conseils d'établissements sur ceux-ci ! Le terme a déplu à la directrice mais elle a admis qu'il y avait un problème.

Le SNES a également dénoncé le poids de l'immobilier dans les budgets des EGD avec des conséquences sur les rémunérations des recrutés locaux et des résidents.

Le SNES a voté contre ce BR, le SNUipp et les parents aussi.

Subventions aux établissements partenaires et aux associations

Mis à part des subventions pour un tas de petites écoles pour même pas 100 000 euros, le gros morceau c'était la Subvention à l'Office scolaire et universitaire international (OSUI) pour un montant de 1.300.000 € dans le cadre de la mutualisation des deux établissements scolaires à Agadir (Maroc) : le groupe scolaire Paul Gauguin (AEFE) et le lycée français d'Agadir, sur le site occupé par l'OSUI.

Mais que l'on se rassure, le directeur général de la MLF a affirmé que la réhabilitation de Gauguin coûtera juste un peu plus cher à son organisme. Et dire qu'il était impossible à l'AEFE de financer la rénovation de Gauguin !

Le SNES, le SNUipp et la FCPE ont voté contre.

Remises gracieuses et admission en non-valeur.

Il s'agit d'impayés pour certaines familles dans certains établissements. Mesures techniques qui consistent à annuler des dettes. Le SNES constate que quand la volonté de le faire existe, cela ne pose aucun problème, y compris au budget de l'AEFE.

Budget initial 2014.

La direction de l'AEFE, dans sa présentation, parle d'un budget « qui marque clairement la priorité à l'éducation », où l'AEFE est « relativement préservée », mais note une augmentation des charges. Le SNES se déclare d'accord uniquement avec la troisième idée, évidemment pas avec les autres ! Pour nous, il s'agit bien d'un budget très négatif, où la baisse de la subvention de l'Etat cohabite avec une augmentation des taux de participation pour les établissements. Les écarts (dotation/ financement par les établissements) se creusent et auront des conséquences sur les dépenses de personnels, où plutôt l'insuffisance de ces dépenses.

Insuffisance aussi sur les emplois, dans le réseau comme en centrale. Compte tenu du développement du réseau, ce ne sont pas les 20 postes de résidents hors plafond qui changeront quelque chose, pas plus que les 80 emplois de recrutés locaux dans les établissements en gestion directe.

Le poids de l'immobilier dans les budgets des EGD est toujours plus conséquent. L'autofinancement pousse les établissements à thésauriser pour s'endetter ensuite afin de faire « rentrer de l'écolage » en se lançant dans des projets parfois plus que discutable.

Le SNES intervient sur les budgets des comités de pilotage de la mutualisation (CPM). Pour nous, comme pour nos collègues des établissements en gestion directe, la transparence n'est pas de mise et nous la demandons. Où sont clairement détaillés les budgets des CPM ? Si des lignes peuvent, selon l'AEFE, être trouvées dans le budget de l'établissement mutualisateur, comment sont informés les autres établissements du réseau ? Où apparaît, dans chaque budget, la quote-part versée au budget du CPM. Inutile de préciser que sur tous ces points, le SNES n'obtient aucune réponse.

Le SNES, s'il se félicite du fait que l'ISAE de nos collègues du premier degré apparaisse au budget 2014, revient sur notre demande, très ancienne pour le second degré des indemnités dues aux documentalistes, COPSYS, et CPE. Nous demandons d'ailleurs une modification du budget 2014, pour intégrer ces indemnités. L'AEFE répond que le projet d'arrêté est toujours à la signature. Evidemment, ce n'est qu'une formule mais le SNES reviendra sur ces indemnités, pas plus tard qu'au prochain CT de l'AEFE. En matière de transparence budgétaire, le SNES revient, comme à chaque budget, sur l'absence de toute transparence pour les EGD. A part quelques exceptions, les budgets sont à peine présentés localement, sans vote. Nous signalons même la situation de Buenos Aires, où le budget sera présenté au conseil d'établissement une semaine après son vote au Conseil d'administration de l'AEFE ! Nous rappelons qu'il n'est pas normal que localement, les conseils d'établissement ne puissent pas débattre des budgets ou donner une position claire sur ces derniers. Ce fonctionnement centralisé n'est pas démocratique, où l'ensemble des budgets des EGD est voté au CA de l'AEFE, sans que les administrateurs du CA aient une connaissance fine des situations des EGD.

Toujours dans le cadre du budget 2014, le SNES et le SNUipp ont demandé l'instruction de deux délibérations sur l'ISVL et l'avantage familial, que vous trouverez en ligne sur la page d'accueil du site rubrique AEFE ou sur la page d'accueil "articles les plus récents". Changement de présidence au CA mais pas de pratique : la présidente n'a même pas accepté le passage au vote de ces délibérations. Il existe bien à l'AEFE, des sous administrateurs : ce sont les élus des personnels pour le SNES et le SNUipp !

Quelques éléments budgétaires :

Budget services centraux :

E. L'équilibre général du budget de l'Agence

• Fonctionnement

• L'équilibre général du budget des services centraux se réalise par un résultat prévisionnel déficitaire de 1ère section de -1 M€, avec une capacité d'autofinancement de 2,730 M€.

• Investissement

Le résultat de 2ème section est déficitaire de 23 110 0000 €.

• Equilibre global

Le montant de la CAF étant inférieur au déficit de 2ème section, le prélèvement sur le fonds de roulement est de 20 380 000 €.

Le fond de roulement s'établira par conséquent après ce BI-2014 à 80 218 366 €, soit l'équivalent de 38 jours de fonctionnement.

Ce résultat intègre la dépense de Pékin, pour laquelle la recette a été constatée sur l'exercice précédent (10.160.000 €).

Le budget initial 2014 des services centraux

- en dépenses de fonctionnement : 769.344.200 €,

- en recettes de fonctionnement : 768.344.200 €,

- en emploi d'investissement : 29.610.000 €,

- en ressources d'investissement : 6.500.000 €.

Budget des EGD :

La structure des dépenses agrégées des EGD est la suivante :

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
127 485 718	271 608 435	34 679 736	433 773 890

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 9,3 M€ en 2014, soit +3.6% par rapport au BP 2013 (Rappel : augmentation de +12% du BP 2013 au BP 2012) :

- Dépenses courantes de fonctionnement (C/60-61-62-66-67): +1,5 M€, soit +2% (alourdissement de la facture énergétique, externalisation des services de maintenance, gardiennage, surveillance, entretien, réparations des installations existantes, acquisitions de petits matériels rendues nécessaires par des augmentations d'effectifs)

- Participation des EGD (Remboursement d'emprunts, rémunération des résidents, rémunérations accessoires,...): +5,8 M€, soit +4%

- Dépenses non décaissables (amortissements et provisions) : +2 M€, soit une hausse de 14% (Rappel : Cette dépense alimente la Capacité d'Autofinancement des EGD)

• Les dépenses de personnel augmentent de 4,8 M€, soit 4% par rapport au BP 2013 (Rappel : +10% du BP 2012 au BP 2013) ; elles tiennent compte d'un GVT positif et de la création d'emplois de recrutés locaux, rendue nécessaire par l'augmentation des effectifs du réseau.

• L'agrégation des budgets des 35 groupements d'établissements à gestion directe laisse apparaître un compte de résultat excédentaire de 2 301 698€. Il est à noter que ce résultat est minoré de 3 M€ par le déficit de l'EGD de Pékin, dont la prise à bail du terrain du futur lycée a dû être inscrite en dépense de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement ressort à 12 343 300 €.

Les dépenses d'investissement sont de 34 679 736 €. Ces dépenses sont financées pour 36% par la CAF ET 64% par un prélèvement sur fonds de roulement. Elles se répartissent de la manière suivante :

- + 6 M€ pour l'acquisition de matériel courant (informatique, mobilier, matériels divers)
- +14,3 M€ de constructions nouvelles
- +14 M€ de rénovation des installations existantes.

Le budget agrégé des 35 groupements d'EGD laisse apparaître un montant total de 399.094.154 € en dépense de fonctionnement et un montant de 34.679. 736 € au tableau des emplois soit un budget total de 433.773.890 €.

Budget total de l'AEFE :

Le budget global agrégé, services centraux et total des EGD (établissements en gestion directe), présente :

- Un compte de résultat prévisionnel d'un montant 1.169.740.052 € avec un résultat prévisionnel excédentaire de 1.301.698 €.
- Une capacité d'autofinancement de 15.073.299 € et des dépenses d'investissement inscrites au tableau de financement agrégé prévisionnel pour 64.289.736 €.
- Le montant total du budget agrégé de l'AEFE s'élève à 1.234.029.788 € et l'équilibre global est assuré par un prélèvement global cumulé sur les fonds de roulement de 42.666.355 €.

VOTE :

Le budget initial 2014 de l'AEFE est proposé au vote du Conseil d'Administration par enveloppe pour les montants suivants :

- **Dépenses de personnel : 732.485.718 €**
- **Dépenses de fonctionnement : 325.468.636 €**
- **Dont charges non décaissables 36.648.171 €**
- **Intervention : 110.484.000 €**
- **Dépenses d'investissement : 64.289.736 €.**

Le SNES et le SNUipp votent CONTRE le budget 2014

- Dons et legs

Au titre des dons et legs, trois dons supérieurs à 30.000 € sont portés à l'acceptation du Conseil d'administration :

1/ Lycée français Jean Monnet à Bruxelles :

Afin de soutenir la réalisation des travaux d'amélioration des préaux et le renouvellement des casiers des élèves, la Fondation de soutien au lycée Jean Monnet a décidé de faire un don au lycée français Jean Monnet d'un montant de 130.000 €.

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur l'acceptation de cette proposition de don de la Fondation de soutien au lycée Jean Monnet d'un montant de 130.000 € au profit du lycée français Jean Monnet de Bruxelles.

2/ Lycée français Charles de Gaulle à Londres :

Afin de soutenir les projets d'acquisition de nouveaux matériels informatiques, la rénovation des gymnases et de certaines classes, la mise en place d'un cycle de conférences à destination des parents d'élèves et l'organisation d'activités sportives, l'association des parents d'élèves (APL) et le trust « Friends of the lycée » ont décidé de faire un don au lycée Charles de Gaulle d'un montant de 79.000 livres, soit au taux de chancellerie (1,18) la somme de 93.220 €.

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur l'acceptation de cette proposition de don de l'association des parents d'élèves (APL) et du trust « Friends of the lycée » d'un montant de 93.220 € au profit du lycée Charles de Gaulle de Londres.

3/ Lycée français de Prague :

L'AEFE ayant racheté les locaux du Lycée français de Prague, la société commerciale de droit privé Lycée Français SRO, dont l'actionnaire unique était l'association Loi de 1901 AAPELFP, est en cours de liquidation et souhaite faire don de ses actifs financiers au Lycée français de Prague par le biais d'un contrat de donation. Le montant de ce don est évalué à 93.000 €.

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur l'acceptation de cette proposition de don de la société Lycée Français SRO d'un montant évalué à 93.000 € au profit du Lycée français de Prague.

Ces éléments sont donnés pour information aux S1 concernés. Le SNES a voté pour.

- Principes applicables à la fixation des droits de scolarité des droits d'examen et autres tarifs applicables dans les EGD

L'AEFE veut stopper les recours de toute nature sur les DPI et DAI et régler les contentieux en cours...en prenant des dispositions réglementaires à posteriori !

Le SNES, le SNUipp et la FCPE ont voté contre.

- principe de participation financière des établissements en gestion directe aux frais de fonctionnement du réseau

- principe de participation financière des établissements conventionnés aux frais de fonctionnement du réseau

Ces deux points sont de motivation identique (pour les EGD, pour les conventionnés) et rejoignent la démarche de l'AEFE du point précédent. Il s'agit d'une part d'entériner, par une délibération au CA, la fixation des frais de scolarité par la directrice de l'AEFE et, d'autre part, la contribution des 6% (pour les conventionnés et EGD) et de 2% (pour les établissements homologués). Suite à des recours engagés par des familles, l'AEFE veut régulariser a posteriori ces mesures par des délibérations au CA. Pour le point sur les 6%-contribution, rappelons que le SNES y était totalement opposé dès le départ et n'a pas changé d'avis. De plus, cette contribution était censée se diviser, pour les crédits récupérés entre une moitié pour l'immobilier et l'autre pour la part patronale des pensions civiles. Cette dernière charge couvre la quasi-totalité des remontés. Pour les deux délibérations, 4 voix contre (SNES, SNUipp et FCPE)

- Indemnisation des cotisations de retraite impayées au Maroc.

Un point récurrent, il s'agit des traitements individuels des dossiers. Apparemment, celui-ci est le dernier.

- Prise en compte du handicap dans le réseau AEFE.

L'AEFE présente un point de la prise en compte dans le réseau. Le SNES salue cette démarche, constate qu'elle est liée à une mesure phare de la loi Peillon d'orientation sur le principe de l'inclusion scolaire. Dans la note, l'AEFE recense 1997 élèves en situation de

handicap (de la petite section à la terminale, aux résultats obtenus de l'enquête au 05 juillet 2013). Les troubles spécifiques des apprentissages sont de très loin les plus nombreux (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie...). L'Agence constate que la grande majorité des situations sont gérées de manière très professionnelle et volontariste par les équipes et que les effets de ces scolarisations sont très positifs. Parmi les actions menées, la mise en place d'un document PPS Agence (projet personnalisé de scolarisation), le recrutement à la rentrée 2012 d'une adjointe au chef de service pédagogique, sur la question du handicap. L'Agence constate néanmoins que l'application de la loi de 2005 se heurte à des difficultés récurrentes dans le contexte à l'étranger, par notamment l'absence de soins adaptés, de lieux agréés ou la diversité des politiques nationales liées au handicap. Le SNES, dont les interventions sur ces questions ont été multiples depuis la loi du 11 février 2005, intervient sur quelques points :
Tout en saluant la démarche, nous rappelons que la note du MEN indique « réaliser l'Ecole inclusive suppose le déploiement de moyens humains importants, un effort de formation de tous les personnels et l'exploitation des potentialités offertes par le numérique ». Il faut aller jusqu'au bout et prendre en compte la question des moyens, notamment sur les auxiliaires de vie scolaire (AVS), leur prise en charge et leur formation. Nous ajoutons qu'en terme de besoin de postes, il y a également ceux de nos collègues Copsy, dont le réseau est trop pauvrement doté. Allons jusqu'au bout des engagements !

Questions diverses

Le SNES avait posé une question diverse sur l'extension à l'étranger de la loi Sauvadet. Après avoir entendu le DRH adjoint rappeler que la loi ne s'appliquait pas à l'étranger, le SNES a précisé qu'il connaissait le cadre d'application de la loi mais justement qu'il en demandait l'extension à l'étranger.

Ce faisant, le SNES suivait le questionnement de la sénatrice Claudine Lepage au ministre Peillon.

Personne dans l'administration n'était au courant. Voir également le point demandé par le SNES-FSU au comité technique du 03 décembre.

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD, Edmond PORRA
Membres du Secteur Hors de France.